

**Décision n° 2011-0945**  
**de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**  
**en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011**  
**attribuant des ressources en numérotation à**  
**la société Afone**  
**(numéros identificateurs d'usagers mobiles (IMSI))**

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Afone (récépissé de l'Autorité de régulation des télécommunications n° 05-153 en date du 21 janvier 2005) ;

Vu la décision n° 01-686 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'usagers mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la demande de la société Afone, en date du 11 août 2011, reçue le 12 août 2011, sollicitant l'attribution d'un numéro identificateur d'usagers mobiles (IMSI) ;

Après en avoir délibéré le 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;

.../...

**Décide :**

**Article 1** – L'identificateur d'utilisateurs mobiles (IMSI) 208 27 est attribué jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2016, à la société Afone (Siren 411 068 737) pour ses utilisateurs en France métropolitaine.

**Article 2** - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Afone.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2011

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI